

Séance du 30 juin 2026

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42
Présents : 32
Absents : 10
dont suppléés : 5
dont représentés : 1
Votes pour : 38
Votes contre : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 38

Titulaires présents : J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, M. BOURGEOIS, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, J. CHIPAUX, P. CLAVEY, C. CODDET, V. DECOMBE, V. FRESET, J. GROSCLAUDE, P. GROSS, P-Y. GUERO, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, J. KARLÉ, P. LABEUCHE, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, P. MIESCH, H. NALCADI, A. NAWROT, V. ORLAT-BELOT, C. PARTY, R. PERRADIN, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, P. PLAISANCE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, A. ZIEGLER

Suppléant avec voix délibérative : F. BLANCO

Date de la convocation
24/06/2026

Pouvoirs : C. O'KEEFFE à V. DECOMBE, L. PISCHOFF à J-L. SALORT, N. POUILLET à J-P. BRINGARD, F. MONCHABLON à J. KARLÉ, C. CANAL à C. PARTY

Date de publication
07/07/2026

Secrétaire de séance : J. CHIPAUX

Délibération n° 076-2026

Objet : Piscine Béatrice Hess - règlement intérieur

Vu

- le code général des collectivités territoriales,
- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,

Considérant

- que depuis le transfert de la compétence relative à la piscine Béatrice Hess d'Etueffont, trois documents définissent le fonctionnement de l'équipement,
- l'intérêt de disposer d'un document unique pour faciliter la lecture des droits et obligations des usagers, tout en garantissant la conformité aux exigences de sécurité, d'hygiène et d'encadrement en vigueur,
- que jusqu'à présent, les enfants âgés de 3 à 5 ans qui ont suivi les stages d'aisance aquatique ne peuvent pas s'inscrire à l'école de natation ouverte uniquement aux enfants âgés de 6 ans,
- l'intérêt d'offrir une continuité aux enfants dans l'apprentissage de la natation,

Monsieur le Vice-président propose de fusionner les documents suivants :

- règlement intérieur arrêté le 15 mai 2008, par le syndicat intercommunal de la gestion de la piscine Béatrice Hess,
- le complément au règlement intérieur susmentionné, arrêté le 12 mars 2020,
- le règlement intérieur des cours collectifs arrêté le 15 octobre 2024,

et de modifier la condition d'âge pour bénéficier des cours de l'école de natation à partir de 5 ans.

Le projet de règlement intérieur remodelé ayant été préalablement soumis à l'examen des conseillers communautaire, Monsieur le Président sollicite son approbation.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRETE le règlement intérieur de la piscine Béatrice Hess d'Etueffont tel que proposé et annexé à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président de sa mise en œuvre.

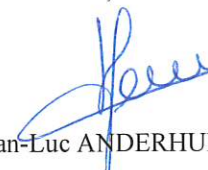
Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Direction des services de l'éducation nationale (DSDEN) - Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)

Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,


Jacky CHIPAUX

Envoyé en préfecture le 07/07/2026

Reçu en préfecture le 07/07/2026

Publié le

ID : 090-200069060-20260630-076_2026_2-DE

